

Les logements touristiques passoires thermiques bientôt soumis aux obligations de performance énergétique

Le jeudi 7 novembre 2024, après un parcours législatif débuté lors de la précédente législature, les députés ont adopté à une large majorité (avec 168 voix «pour» et 54 «contre») la proposition de loi dite “Airbnb” qui prévoit notamment un alignement avec les critères de décence énergétique imposés au parc résidentiel.

Les propriétaires de meublés de tourisme voient désormais leurs avantages réduits au profit d'un alignement avec certaines obligations faites aux propriétaires de logements résidentiels.

Le but : éviter la fuite des logements résidentiels classés F et G au DPE vers la location touristique, entraînant de fait une baisse du nombre de logements destinés à l'habitation longue durée et une hausse du nombre de passoires thermiques dans le parc de logements touristiques qui n'était jusque là, soumis à aucune obligation de performance énergétique.

Désormais, pour la mise en location d'un logement touristique, le propriétaire devra présenter un DPE, dont le niveau sera compris entre les classes A et D à compter du 1er janvier 2034. Les propriétaires de meublés de tourisme ont donc 10 ans pour mettre en conformité leur logement et réaliser des travaux de rénovation énergétique pour améliorer l'efficacité et la performance énergétique de leur bien.



“Ces nouvelles mesures sont une bonne nouvelle pour la transition énergétique de notre parc de logements. La mise en cohérence des obligations de performance énergétique faite aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires de meublés touristiques va permettre de maintenir les logements destinés à la longue durée dans le parc locatif et remédier à une partie de la crise du logement. Les propriétaires de meublés touristiques ne sont pourtant pas égaux dans cette nouvelle règle, car ils ne bénéficient pas des mêmes financements que les propriétaires bailleurs, Ma Prime Renov étant destinée qu’aux propriétaires bailleurs ou occupants. Pour les encourager dans leurs projets de rénovation d’ampleur, nous proposons de créer une bonification dans le cadre du dispositif CEE pour la rénovation d’ampleur d’un meublé de tourisme” déclare Pierre-Marie Perrin, Directeur des Affaires publiques et de la Communication du groupe Hellio.

Contacts Presse Enderby

Sarah El Maroudi – sel@enderby.fr - 06 38 73 77 82

Mathias Carteron – mca@enderby.fr - 06 68 27 83 46

À propos de Hellio

Depuis plus de 15 ans, le groupe Hellio est le pionnier des solutions de maîtrise de l'énergie au service de tous les consommateurs d'énergie : entreprises, particuliers, industriels, collectivités, agriculteurs... Identification du potentiel d'économies d'énergie, ingénierie technique et financière, et suivi des travaux : Hellio, acteur français et indépendant propose des solutions de maîtrise de la consommation d'énergie, de décarbonation et de production d'énergies renouvelables, pour permettre à chacun de réduire ses dépenses énergétiques. Plus de 300 collaborateurs et un solide réseau d'implantations locales ancrées dans les territoires sont mobilisés pour accompagner tous les consommateurs d'énergie vers une transition énergétique concrète, simple et efficace.

Pour en savoir plus : www.hellio.com

À propos de Akéa Énergies :

Bureau d'études historique du groupe Hellio, spécialisé dans la performance énergétique, Akéa Énergies, dont le siège social est à Poitiers, place depuis plus de 20 ans son ingénierie technique au service des publics BtoB pour les aider à avoir une vision globale et complète de leurs consommations énergétiques, mise en conformité des obligations réglementaires.

Audit énergétique, suivi de consommation et monitoring avec un logiciel dédié, ingénieries technique et financière, suivi de travaux sur le terrain, Akéa Énergies peut compter sur une équipe de 45 experts répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain pour proposer des solutions d'efficacité énergétique adaptées, de l'amont des projets jusqu'au suivi de performances concrètes.

Pour en savoir plus : <https://www.akea-energies.com/>